

## **APPROCHE SENSORI-MOTRICE DU DEVELOPPEMENT SELON ANDRE BULLINGER**

*Module de sensibilisation*

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Intégrer les apports de l'approche sensori-motrice selon l'expérience et les besoins de chaque participant
- Mettre en œuvre cette approche et l'adapter en fonction de l'application clinique et de ses missions
- Enrichir un réseau de professionnels formés

*La formation et ses moyens pédagogiques peuvent être adaptés et personnalisés en fonction du public.*

### **CONDITION D'ADMISSION, PRE-REQUIS**

Etre répertorié sur la liste du public ciblé

### **PUBLIC CIBLÉ**

Equipes multidisciplinaires et partenaires ayant mission

- de prévention : PMI, Structures d'accueil Petite Enfance, Services hospitaliers pédiatriques

- de soins auprès de bébés, d'enfants, d'adultes ayant des besoins particuliers : néonatalogie, pédopsychiatrie, rééducation fonctionnelle, Centres de ressources (déficiences motrices, sensorielles, troubles globaux ou spécifiques du développement), CAMSP, SESSAD, Etablissements médico-sociaux,

- de rééducation : orthophonistes, psychomotriciens et autres professionnels libéraux

### **ANIMATION PÉDAGOGIQUE**

Médecin : Pascal AUBRUN, pédopsychiatre

Psychomotriciennes : Nicole BOULAY, Nathalie RITTER

Orthophonistes : Marie-Pierre AMANIEU, Mélanie VERDEIL

### **RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**

**Marie Françoise LIVOIR-PETERSEN**, Pédopsychiatre, PH, CHU  
La Réunion

### **PROGRAMME**

Premier jour : matin – N. Ritter et P. Aubrun

- Accueil, présentations mutuelles, présentation du programme, questionnaire
- Introduction à l'A.S.T. : André Bullinger – Généralités - fonctionnement et activité - Les objets de connaissance
- Introduction à l'AST (suite) : Flux & capteurs sensoriels - Systèmes nerveux archaïques & récents - Sensorialité et proprioception
- Film sur le développement sensori-moteur de l'enfant et discussion

Premier jour : après-midi – N. Ritter et P. Aubrun

- Introduction à l'AST (suite) : (alternance power-Points et films) L'équilibre sensori-tonique - Régulation tonique & développement - Les étapes de l'instrumentation de l'organisme
- Vidéos illustratives ou vidéos des participants - discussion

Deuxième jour : matin – N. Ritter et P. Aubrun

- Reprise journée précédente et discussion
- Vidéos des participants

- Introduction au bilan sensori-moteur : présentation générale ; « philosophie » du bilan ; objectifs ; intérêts ; conseils pratiques pour filmer ; 1<sup>ère</sup> vidéo illustrative

Deuxième jour : après-midi – N. Ritter et P. Aubrun

- Ateliers pratiques : diverses "mises en situation" sensori-motrices...
- Approche sensori-tonique et dyspraxie à partir d'une vidéo
- Approche sensori-tonique et dysgraphie
- Discussion

Troisième jour : matin – MP. Amanieu – N. Ritter

- L'espace oral dans le développement sensori-moteur
- Troubles praxiques de la sphère orale
- Propositions thérapeutiques
- Vidéos illustratives
- Discussion

Troisième jour : après-midi – M. Ritter – P. Aubrun

- Apports théoriques complémentaires (introduction)
- Vidéos d'enfant ou d'adulte avec TSA (apportées si possible par un participant)
- Evaluation finale et Correction du questionnaire
- Discussion générale et conclusions

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Supports de formation remis aux participants

- **Questionnaire préparatoire**
- Exposés théoriques par présentation PowerPoint
- Travail à partir de vidéo et/ou textes selon les thèmes choisis
- Discussion à propos de vignettes cliniques filmées proposées par les participants.
- Analyse des pratiques
- Liste de ressources bibliographiques

## MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- QCM (avant la formation et en fin de formation)
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Questionnaire de satisfaction

## FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Attestation

---

**Durée** : 3 journées soit 21 heures

**Dates** : 2, 3, et 4 février 2021

**Nombre d'inscrits** : 9 personnes minimum - 20 maximum

**Formation présentielle - lieu** : locaux de l'AFree – Montpellier

**Accessibilité** : PMR

**Coût** : institutions et/ou par l'employeur : 660,00 € - professions libérales et/ou à titre individuel : 560,00 €

*(tarif hors frais de déplacement, repas, hébergement du stagiaire)*